

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 28 – 2010

Date : le 7 Mai 2010

OBJET : Ecole de la Boiserie – Déconstruction des bâtiments – Marchés de travaux

Exposé

Dans le cadre de la réalisation des travaux dans les bâtiments scolaires, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la déconstruction des bâtiments de l'école de La Boiserie sur la Commune des Pieux.

Les travaux sont divisés en deux lots :

- Lot 1 – Déconstruction et désamiantage
- Lot 2 – Terrassements et clôtures

44 dossiers ont été retirés et 13 dossiers ont été déposés pour les lots 1 et 2.

Après analyse, selon les critères indiqués au règlement de la consultation, l'entreprise T.P.C. présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 pour un montant total HT de 36 323,88 €. Pour le lot 2, il ne sera pas donné suite.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 Décembre 2009 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché de travaux pour la déconstruction des bâtiments de l'école de La Boiserie sur la commune des Pieux, avec l'entreprise T.P.C., 160 rue de Sauxmarais – 50110 TOURLAVILLE, pour un montant total HT de 36 323,88 €, pour le lot: déconstruction et désamiantage.

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2010, nature 2317 (immobilisations en cours),

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 12/05/2010
et publication ~~sur modification~~
du : 21/05/2010

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,


Olivier BERNARD



LE VICE PRESIDENT


Olivier BERNARD